

Comment nous pouvons

Solutions

Chiffres

Actions



2022



2022

Politique, gouvernance et construction de l'Etat 2

Les problématiques que nous devons affronter à travers les élections parlementaires 6

- L'hégémonie du Hezbollah sur l'Etat Libanais 6
- La protection de la corruption au sein des institutions étatiques ainsi que l'obstruction de toute tentative de lutte contre celle-ci 6

Les constantes intellectuelles, constitutionnelles et politiques des Forces libanaises 7

- La méthodologie de l'action politique à travers l'activité partisane organisée et démocratique. 7
- Le pluralisme de la société libanaise et la connaissance de l'identité libanaise et de la citoyenneté. 7
- La finalité de l'Etat libanais défini par ses frontières constitutionnelles. 7
- L'Etat de droit et la préservation des libertés. 7

Nos solutions 8

- La solution politique générale 8
- La neutralité positive 8
- La décentralisation élargie 8
- Le refus de la naturalisation et le retour des réfugiés 9

La reconstruction de l'Etat et sa structuration 10

- Le processus électoral 10
- Le pouvoir législatif 11
- Le pouvoir exécutif 12
- Le pouvoir judiciaire 13
- Responsabilité et lutte contre la corruption 15
- L'administration publique 15
- L'armée libanaise 16
- La sécurité intérieure et la sécurité publique 16
- La société civile et les groupes de pression 17
- Les syndicats et organismes de réglementation des secteurs 18

Economie, société, et développement durable 20

Feuille de route pour sortir de la crise financière 22

- Accord sur un programme avec le Fond Monétaire International 22
- Restructuration du secteur bancaire et protection des petits déposants 22
- Réforme des finances publiques 23
- Gestion des actifs de l'Etat 23

Secteurs économiques et infrastructures 24

- L'électricité 24
- Le pétrole et le gaz naturel 25
- L'industrie 25
- La sécurité alimentaire et l'agriculture 26
- Les télécommunications 27
- Les ports et aéroports 28
- Les transports publics et les routes 29

Société et environnement 29

- Le travail adéquat 29
- La femme 30
- La santé, la sécurité sociale et l'assurance vieillesse 31
- L'éducation 32
- Les droits de l'Homme 33
- La jeunesse 33
- L'environnement et les ressources naturelles 34
- L'eau potable et la sensibilisation à la consommation responsable 35



Politique, gouvernance, et construction de l'État

L'Histoire n'est pas uniquement faite de rares épisodes d'héroïsme épique, mais aussi de périodes de développement bien définies par une communauté et orientées vers une nouvelle compréhension des normes et des lois de la société qui trace ses principes et son regard vers l'avenir.

Les élections législatives de 2022 positionnent la nation libanaise, et son peuple, face à une étape critique qui définira l'image et l'avenir du Liban pour les décennies à venir. Où allons-nous? Quelle image du Liban voulons-nous mettre en valeur? Quel avenir la volonté des citoyens libres et souverainistes va-t-elle concevoir? On est invité à répondre à la question quel Liban choisir par notre participation active et déterminante, et notre réaffirmation, dans les urnes, que le Liban restera le notre.

Quel Liban choisir? L'imperium ou l'Imperio? L'Armée ou la Milice? L'État des institutions ou le non-État du népotisme, de la corruption et du clientélisme? L'État de droit, ou un territoire où règne l'utilisation arbitraire du pouvoir?

Un État ouvert au monde, ou un État absorbé par l'obscurantisme et l'isolationnisme? L'État de liberté, du respect et d'égalité citoyenne, ou l'État de la disparité en droits et en devoirs entre citoyens et où la loi est relative et la justice facultative?

Quel Liban voulons-nous? Le Liban liant l'Orient à l'Occident ou un Liban orienté exclusivement vers l'Iran? La cité des lumières ou les ruines d'un État soumis à une dictature importée? Un État où prime la force de la loi ou un État où prime la loi du plus fort? Un Liban synonyme de descente aux Enfers ou un Liban qui nous encourage à rêver et réaliser nos rêves et objectifs?



Les Libanais adhèrent-ils, à la « République Forte », démocratique, parlementaire, protectrice des libertés publiques et privées ainsi que l'égalité entre citoyens en droits et en devoirs ? À un État moderne et transparent qui priorise l'intérêt public tout en œuvrant pour la cause de l'Homme dans ses dimensions spirituelle, matérielle, sociale, intellectuelle, culturelle, morale et familiale? Choisiront-ils de suivre le déclin continu d'un État qui fut un jour un point de mire et un exemple à suivre?



Les Libanais seront-ils en faveur de l'alliance des armes illégitimes et de la corruption, alliance se trouvant à l'origine de toutes les calamités des dernières années et qui a forcé l'émigration de toute une génération de libanais? Alliance au service de la redéfinition du Liban, de sa démographie, de sa culture et de l'anéantissement de son identité historique?

Les Libanais protégeront-ils cette alliance qui a asséché les fonds déposés auprès des banques, détruisant ainsi leur sentiment de sécurité, de tranquillité et de stabilité? Les Libanais protégeront-ils cette alliance qui a dilapidé les fonds publics sans jamais assumer sa responsabilité ou parvenir à garantir aux citoyens l'électricité, l'eau, les réseaux d'évacuation des eaux usées, l'infrastructure autoroutière, les médicaments, l'accès aux soins, le carburant et le chauffage, les laissant dans une lutte quotidienne contre l'humiliation, la faim, la soif et la maladie, leur ôtant tout espoir d'un avenir meilleur?

Les Libanais sont-ils pour l'entrave à la justice, notamment dans le cas de l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth le 4 août 2020? et sont-ils pour l'immunité dont se parent les ministres, présidents et fonctionnaires? et sont-ils pour les pressions exercées sur le juge d'instruction?

Les Libanais oublieront-ils la douleur des parents qui continuent à faire des adieux forcés à leurs enfants qui les quittent à la recherche d'un avenir décent et digne?

**Chères Libanaises,
Chers Libanais,**

Tel est le défi démocratique que nous devons relever pour la défense de l'humanité, de la liberté, de la décence, de la fierté, des institutions étatiques, de l'État de droit, de la bonne gouvernance, de la fonction publique compétente, de la justice réelle et indépendante, et de la citoyenneté.

Tel est le défi que nous vous invitons à relever, et ce en votant pour les candidats des Forces Libanaises lors des élections législatives de 2022. Nous vous invitons à nous rejoindre dans notre combat démocratique en votant pour nous, et à nous offrir l'occasion pour exprimer vos espoirs et vos aspirations librement et renoncer à toute tentative de changement de vos valeurs, malgré la menace des armes et de toutes les intimidations, pour défendre les valeurs fondamentales des Forces Libanaises au niveau : intellectuel, politique, constitutionnel, économique, social, pédagogique et culturel, ainsi que nos liens avec les expatriés, nos relations fraternelles et coopératives avec le monde Arabe, et l'engagement du Liban pour les causes humaines.

Notre défense de ces valeurs s'est manifestée par des propositions de loi, des méthodes de travail, des stratégies ministérielles, et des projets de développement régional et municipal, ainsi que par la performance des députés, ministres et hauts fonctionnaires affiliés aux Forces Libanaises, par leur intégrité et la transparence de leurs actions, toutes reconnues par nos opposants politiques les plus acharnés.

En conséquence de tous les points susmentionnés, les Forces Libanaises vous invitent à l'accompagner pour affronter pacifiquement à travers les élections parlementaires de 2022 pour choisir les candidats présentés aux élections en son nom. Les Forces Libanaises sont fières de leurs groupes de candidats, constitués de partisans, d'alliés et de personnalités indépendantes unis par leurs valeurs, leur respect de la démocratie et des institutions, leur motivation et leur aptitude à transformer les promesses en projets réels.

Chers camarades, sympathisants, amis, connaissances, et opinion publique responsable, saisissez cette occasion pour évaluer tous les hommes politiques qui se sont succédés au pouvoir, afin d'élire des personnes qui ont un parcours solide et ont fait preuve de compétences afin de leur confier la délicate mission de ressusciter les institutions démocratiques constitutionnelles.

Que votre vote soit une sanction contre l'injustice, la corruption et l'hégémonie de la milice sur les institutions de l'état libanais, et que votre vote soit juste envers ceux qui ont respecté leurs engagements et n'ont pas dévié de leur ligne de conduite et ceci pour ne pas céder à la généralisation arbitraire.

Les problématiques que nous devons affronter à travers les élections parlementaires

Première problématique: l'hégémonie du Hezbollah sur l'Etat Libanais qui se manifeste à travers les points suivants.

- La priorisation de la Révolution Islamique en Iran par rapport à la Constitution Libanaise.
- L'utilisation des armes illégales contre le peuple Libanais, son implication dans les assassinats politiques, et les menaces contre quiconque ose le dénoncer, et l'intimidation des opposants politiques.
- La domination du Hezbollah et son contrôle sur le port maritime, l'aéroport et les frontières.
- Les entraves à la justice et les menaces publiques contre les juges et le système judiciaire.
- Le contrôle et l'organisation par le Hezbollah des opérations de contrebande à la frontière libano-syrienne lui assurant une rentabilité au détriment du peuple libanais.
- L'obstruction continue de l'application des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, notamment les résolutions 1559, 1680 et 1701, ainsi que le non-respect des accords internationaux et régionaux signés par le Liban.
- L'ébranlement de la stabilité de l'Etat requise pour un développement économique, empêchement de juger les responsables des exactions et protection de la corruption.
- La manipulation de la structure du système politique et gouvernemental libanais et le changement de l'identité économique et sociale
- La contribution à l'effondrement du système économique libéral, le trafic des capitaux, et l'arrêt des investissements étrangers
- Les tentatives d'imposition d'un régime totalitaire et cela par l'oppression des libertés, des médias et de l'opinion publique
- La destruction systématique de l'image d'un Liban culturel suite à la désignation du Hezbollah comme organisation terroriste par les Etats occidentaux et le tort qu'il peut lui porter.
- L'intervention du Hezbollah sans aucune concertation et bravant l'autorité de l'état libanais et des forces armées libanaises dans les conflits régionaux a causé l'isolement du Liban et son boycott par des pays amis traditionnels.
- La transformation du Liban en une carte de négociation entre les mains des Gardiens de la Révolution en Iran.
- L'exposition du Liban à des guerres destructives amenant le Liban dans un isolement politique, économique, régional et international.

Le deuxième problème : la protection de la corruption au sein des institutions étatiques ainsi que l'obstruction de toute tentative de lutte contre celle-ci.

Le Hezbollah a offert une protection politique et militaire à la corruption systémique au sein des institutions étatiques, des départements gouvernementaux et des fonctions publiques, et cela en contrepartie d'une couverture politique de ses activités régionales, de son armement, de ses aventures militaires et de son rôle de vassal de la République Islamique.

Les constantes intellectuelles, constitutionnelles et politiques des Forces Libanaises

Pour atteindre les solutions souhaitées, il fallait définir le schéma à suivre en s'appuyant sur la Charte politique du Parti des Forces Libanaises. Cette Charte établie en 2012 clarifie les principes fondamentaux du parti pour nous guider dans le développement de la stratégie de secours du Liban, de sa souveraineté et de son indépendance.

Les principes fondamentaux codifiés dans la Charte politique des Forces Libanaises :

La méthodologie de l'action politique à travers l'activité partisane organisée et démocratique :

- Consécration de la culture du dialogue et de l'organisation institutionnelle
- Conciliation de la liberté et de l'engagement pour la cause de la patrie et de l'Homme
- Consécration de la conscience individuelle pour les droits et les devoirs
- Changement des pratiques politiques pour susciter un engagement politique libre et profond au service de l'intérêt public et de la libération citoyenne.

Le pluralisme de la société libanaise et la connaissance de l'identité libanaise et de la citoyenneté :

- Respect des particularités culturelles de la société libanaise
- Accroître le vivre ensemble pour atteindre une véritable harmonie et un respect mutuel
- Préservation de l'identité libanaise, résultante de centaines d'années d'interactions entre de nombreuses civilisations et cultures ainsi que la convergence de multiples religions et familles spirituelles.

La finalité de l'Etat libanais défini par ses frontières constitutionnelles

- La défense de la totalité du territoire libanais (10 542 km²) et de sa souveraineté
- L'égalité entre tous les citoyens libanais en droits et devoirs en application des principes de l'Accord national (dit Accord de Taëf).

L'Etat de droit et la préservation des libertés

- Sécurité de la société libanaise conformément à la Charte Universelle des Droits de l'Homme, aux conventions des Nations Unies, le Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques, le Pacte International Relatif aux Droits Economiques et Sociaux ainsi que la Charte des Droits de l'Homme de la Ligue des Etats Arabes
- L'Etat est la seule entité légitime investie dans la souveraineté libanaise et responsable de la protection des citoyens et des résidents
- Considération du système politique comme un moyen de gestion de l'Etat et non comme une fin en soi
- Application du système politique qui suppose une pratique politique saine qui transforme la société en une force de changement positif et cela en rejetant les pratiques politiques traditionnelles et en refusant de se soumettre au féodalisme politique.

Nos solutions

Pour parvenir à la République Forte, il est nécessaire de disposer d'un projet compréhensif et réalisable, basé sur la restauration de la souveraineté, la résurrection de l'Etat et sa consolidation, la lutte effective contre la corruption ainsi que la lutte contre l'émigration, et ceci par l'implémentation de politiques économiques, sociales, éducatives, et d'émigration, conçues dans le respect du développement durable, l'intérêt public et le renouvellement de confiance dans le Liban.

La solution politique générale :

- Rendre à l'Etat le contrôle exclusif des forces armées et la décision de guerre et de paix
- Etant acquis que les milices armées sont une menace pour la stabilité de l'Etat et l'économie, leur désarmement est une des conditions primordiales pour résoudre les multiples crises libanaises
- Application des résolutions internationales, notamment la 1559, la 1680 et la 1701 du CSNU
- Avoir recours dans le cadre de la 1701 à une aide internationale pour le contrôle des frontières Est
- Démarcation des frontières terrestres et maritimes
- Contrôle de l'ensemble des frontières et la fermeture des passages illégaux
- Protection de la souveraineté de l'Etat et de ses sources pétrolières.

La neutralité positive

Le rétablissement des relations entre le Liban et les pays arabes ainsi que le retour du Liban sur la scène internationale en tant que membre de la communauté internationale dépend directement de son positionnement vis-à-vis des conflits dans la région. La proclamation de la neutralité du Liban, et son rôle positif, consolidés au respect des décisions de la Ligue des Etats Arabes, pourraient réaliser ce rétablissement.

- Ecarter le Liban et son peuple des conflits et des axes régionaux
- Participation aux initiatives positives proposées par les pays amis du Liban en veillant à leur compatibilité avec la Constitution
- Confirmation et protection de la neutralité positive et cela en la documentant au sein de la Ligue des Etats Arabes et des Nations Unies
- Confirmation de l'accord d'armistice comme indiqué dans la clause B du troisième paragraphe (Libération du Liban de l'occupation israélienne) du document de l'Accord National

La décentralisation élargie

Le système centralisé actuel est une preuve de l'inefficacité de la centralisation administrative. Il ne répond point aux ambitions des Libanais, ne réalise pas une équité économique entre les différentes régions et ne protège pas leurs caractéristiques sociales et culturelles. Nous proposons de remplacer cette centralisation par une décentralisation élargie. Dans le cadre de cette décentralisation élargie, le pays sera organisé par régions géographiques et zones démographiques. Ces zones seront administrées par des autorités locales conscientes des besoins des localités et investies dans leur développement économique. Cette forme de gouvernance favorise l'amélioration de la productivité économique et le bien-être des citoyens et cela pour deux raisons principales : le fait que les autorités régionales sont conscientes des caractéristiques sociales et culturelles de

leurs régions respectives ainsi que la flexibilité administrative et financière facilitée par cette forme de gouvernance.

- Permet la prise de décisions réglementaires au niveau local
- Adoption de zones qui permettent la réalisation de projets avec des budgets moyens
- Élection de l'autorité locale
- Adoption d'un système fiscal et financier qui lie les revenus locaux aux services locaux.

Refus de la naturalisation et le retour des réfugiés

Les Forces Libanaises réaffirment leur rejet catégorique de tout projet de naturalisation, et soulignent la nécessité du retour prompt des déplacés syriens dans leur pays.

Le parti avait présenté au gouvernement plusieurs initiatives sur le retour protégé et digne des déplacés vers des zones sûres à l'intérieur de la Syrie ou à la frontière syro-libanaise sous la supervision de l'ONU.

Par la même, les Forces Libanaises ont souligné la nécessité d'expulser les Syriens déplacés qui soutiennent publiquement le régime syrien et qui ont même voté en sa faveur lors des dernières soi-disant élections à l'ambassade de Syrie au Liban. En effet, nous considérons que leur soutien au régime supprime automatiquement leur statut de réfugiés persécutés, et fait de leur présence au Liban une présence illégitime et non conforme aux conditions internationales requises.

Actions initiées par notre parti :

- Le 5 janvier 2021, soumission d'une requête au gouvernement concernant sa position sur la déclaration du commandant de l'armée de l'air des Gardiens de la révolution iranienne, après que ce dernier eut déclaré le Liban comme principale ligne de front dans le conflit entre l'Iran et Israël. Les Forces Libanaises ont demandé au gouvernement de convoquer l'ambassadeur d'Iran et de lui présenter une objection.
- Le 31 mars 2021, appel au gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les droits maritimes du Liban au nord.
- Le 14 avril 2021, demande de modification du décret 6433 pour permettre au Liban de bénéficier de tous les champs pétrolifères du Liban au sud.
- Le 18 mai 2021, soumission d'une pétition parlementaire au Président de la Chambre pour former une commission d'enquête parlementaire sur la question de la contrebande à la frontière libanaise, après avoir soumis plusieurs notifications judiciaires.
- Le 18 mai 2021, requête d'interrogation du ministre des Affaires étrangères Charbel Wehbe soit interrogé et exige que des mesures constitutionnelles soient prises à son encontre suite à ses propos offensants contre les pays arabes et leurs peuples du Golfe.
- Le 28 septembre 2021, soumission d'une requête au gouvernement sur la question du pétrole iranien et sur la connaissance des autorités libanaises de son entrée illégale au pays.
- Demande constante et régulière au Conseil des ministres de contrôler les franchissements illégaux des frontières.
- Soutien de l'initiative du Patriarche Mar Bechara Boutros Al-Rahi pour la neutralité.

La reconstruction de l'État et sa structuration

Le processus électoral

Le programme électoral fait partie intégrante du processus électoral lui-même, car l'introduction de réformes à ce processus est la seule voie vers des élections libres et équitables, qui à leur tour produiront un parlement doté d'une légitimité représentative lui permettant de faire adopter les réformes requises.

Assurer l'intégrité des élections en respectant les trois principes :

- Liberté d'expression de l'opinion politique.
- Droit d'accéder à l'information.
- Égalité devant la loi et l'égalité des chances.

Et ce par une série de mesures :

- Nomination du comité de surveillance des élections et la permission d'exercer ses fonctions de contrôle.
- Confirmation du droit des expatriés de voter pour les 128 députés.
- Persistance sur les méga centres de vote et la carte magnétique et les mettre en pratique dès que les conditions le permettront.
- Formation d'un comité international de surveillance des élections pour assurer la transparence.



Le pouvoir législatif

Le travail du Parlement a sans doute fait l'objet de nombreuses maladroites au cours des dernières décennies, et il en va de même pour toutes les institutions constitutionnelles.

Si le peuple libanais donne la majorité par son vote à la ligne conduite par les Forces libanaises, la première mesure que prendront nos élus sera d'assurer un travail parlementaire judicieux, à travers les mesures suivantes :

- S'attaquer à toute manipulation dans l'application de la Constitution, notamment en ce qui concerne la souveraineté des institutions constitutionnelles sur les affaires publiques sous tous ses aspects au Liban.
- Assurer la mise en œuvre de toutes les lois émises et non mises en œuvre par le gouvernement, grâce à des mécanismes et des délais clairs.
- Adopter le vote électronique.
- Adopter des politiques, des repères et des lignes directrices pour mesurer l'impact législatif.
- Publier toutes les lois, propositions et projets de loi sur le site Internet du Parlement.

Actions initiées par notre parti :

- En 2017, contribution active à l'adoption de la loi électorale actuelle, qui a amélioré la représentation des composantes de la société libanaise par rapport aux lois précédentes.
- En octobre 2017, réclamation d'une commission d'enquête parlementaire pour auditer les comptes de la Banque du Liban, chose pour laquelle nous avons été critiqués par l'entourage du président de la République.
- Le 11 février 2019, dépôt d'un projet de loi visant à rendre publique les séances des comités parlementaires et demande de l'adoption du vote électronique.
- En 2019, préparation d'un projet moderne pour les appels d'offres publics et son dépôt sous forme de projet de loi.
- Appel à la modification de la loi sur le droit d'accès à l'information pour rendre plus obligatoire pour les administrations de fournir des informations dans les délais spécifiés.
- En 2021, dépôt d'un projet de loi pour suspendre les dispositions de l'article sur le vote des expatriés, afin que leur vote soit pour l'élection de 128 députés et non de 6 députés.
- En 2021, dépôt d'un projet de loi visant à raccourcir le mandat du Parlement dans le but d'organiser des élections législatives anticipées.
- Le 15 mai 2020, demande au Ministre de la Justice de nous informer du sort des informations relatives aux dossiers de corruption et de dilapidation qui ont été transmises par les députés.
- Le 6 juillet 2021, dépôt d'un projet de loi pour empêcher l'utilisation de la réserve obligatoire.
- Le 26 août 2021, dépôt d'un acte d'accusation contre le Premier ministre et un nombre de ministres, visant à les poursuivre pour avoir négligé leurs devoirs et causé des tragédies au peuple libanais, notamment en ce qui concerne le carburant, les médicaments et l'électricité.
- Le 3 septembre 2021, dépôt d'un projet de loi visant à prolonger la période de suspension du secret bancaire jusqu'à l'achèvement du contrôle pénal.
- Le 17 octobre 2020, demande au gouvernement de remettre à la société de contrôle pénal tous les documents requis pour le contrôle pénal, sous peine de responsabilité constitutionnelle.
- Le 21 décembre 2020, vote sur la loi portant levée du secret bancaire, après que nous l'avions déposée sous forme de projet de loi le 18 novembre 2020.

Le pouvoir exécutif

Le pouvoir exécutif subit aussi des suppressions structurelles et fondamentales qui réduisent son efficacité en tant que principal fournisseur de services gouvernementaux au peuple, et en tant qu'autorité qui formule les politiques nationales comme le stipule la Constitution. Par conséquent, nous travaillerons sur des réformes qui feront du Conseil des ministres une institution productive et efficace conformément à la Constitution.

Actions initiées par notre parti :

- En 2015, proposition de la loi sur l'e-gouvernement ; et en 2019, élaboration d'un plan de mise en œuvre pendant notre prise de fonction au ministère du Développement administratif. Lancement des services du ministère de la Santé par le biais d'applications électroniques au cours de notre mandat au Ministère de la Santé Publique.
- En 2017, mise en place d'un mécanisme transparent et efficace pour sélectionner les candidats aux postes administratifs au Ministère de l'Information. Ce fut le cas lors de la nomination du président du conseil d'administration de Télé Liban. À l'époque, nous avons proposé trois noms après avoir fait les concours de sélection, mais le président de la République a pris l'initiative de bloquer ces nominations.
- En 2019, mise à jour de 61 sites Web officiels au cours de notre mandat au ministère du Développement administratif, et réalisation de nombreux projets d'automatisation pour les ministères et les administrations publiques.
- En 2019, élaboration du plan national de mise en œuvre de la loi sur le droit d'accès à l'information lors de notre mandat au ministère du Développement administratif.
- En 2020, proposition d'une loi sur la nomination de fonctionnaires basée sur la compétence dans les administrations et institutions publiques. La loi a été approuvée, mais le président de la République s'y est opposé et l'a invalidée.
- Mise au point de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption au cours de notre mandat au ministère du Développement administratif.
- En 2019, lors de notre mandat au ministère des affaires sociales, les contrats de 20 associations recevant des fonds du ministère ont été résiliés en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.
- Mise en pratique des statuts du Conseil des ministres et à adoption des tâches fonctionnelles claires pour le poste de vice-Premier ministre.
- Travail sur la décision qu'aucun ministre ne doit s'abstenir de signer des décrets légalement approuvés par le Conseil des ministres, conformément à la Constitution.
Nous avons également cherché à réaliser les étapes suivantes :
- Approbation de la loi des mécanismes contraignants pour la publication de décrets mettant en œuvre les lois et les exécutant après leur approbation.
- Approbation de la loi sur le mécanisme contraignant des nominations de catégorie A qui a été précédemment soumise au Parlement.
- Lancement de la mise en œuvre de la stratégie d'e-gouvernement.
- Réforme des structures organisationnelles de tous les ministères et leurs ressources humaines.
- Adoption de la rotation complète dans tous les ministères.
- Organisation des organes de contrôle et leur dotation de capacités humaines pour contrôler le travail des départements de manière indépendante et efficace.
- Dépôt de plusieurs dossiers à l'Inspection Centrale et saisine de la justice par les Ministres de la Santé, de l'Information, des Affaires Sociales et du Travail lors de nos mandats auprès de ces ministères.

- Élargissement du champ d'application de l'audit indépendant des factures hospitalières au Ministère de la Santé, et travail sur les appels d'offres pour les médicaments pour la première fois dans l'histoire de la République par l'intermédiaire de la Direction des Appels d'Offres.

Le pouvoir judiciaire

Le pouvoir judiciaire a récemment prouvé qu'il est non seulement une autorité indépendante, mais aussi le fer de lance dans le processus de réforme des institutions de l'État dans son ensemble. Cependant, le système judiciaire souffre de nombreux problèmes.

Les Forces Libanaises continueront leurs actions dans ce domaine, et assureront l'indépendance complète du pouvoir judiciaire vis-à-vis du politique, afin de parvenir à une justice efficiente et à l'application des lois.

Actions initiées par notre parti :

- Adoption de la loi sur l'indépendance du pouvoir judiciaire, qui a été renvoyée à l'Assemblée générale du Parlement.
- Réévaluation du personnel judiciaire, administratif et financier.
- Mise en œuvre des décisions du Conseil consultatif d'État par les institutions publiques et établir un mécanisme contraignant à cet effet.
- Rédaction d'une nouvelle loi pour le tribunal militaire limitant ses pouvoirs et l'empêchant de poursuivre des civils.
- Adoption de mécanismes nouveaux et flexibles pour la police judiciaire, la révision de ses missions et son placement sous la juridiction du Procureur de la République.
- Adoption de la loi relative à l'indépendance de la magistrature après examen par la Commission de l'administration et de la justice et son renvoi à l'Assemblée générale le 18 novembre 2021.
- Dépôt d'un projet de loi limitant les pouvoirs du Tribunal militaire aux délits du personnel militaire.
- Le 23 septembre 2021, une requête a été soumise au gouvernement concernant les menaces proférées contre le juge Tarek Bitar concernant la protection de l'enquête sur l'explosion du port et la sécurité personnelle du juge également.

Explosion du port de Beyrouth

- **Nous avons appelé à une commission d'établissement des faits sous l'égide des nations unies.**
- **Nous avons fermement soutenu la justice libanaise, défendant son rôle dans les enquêtes et exprimant son indépendance**
- **Nous avons exigé d'accélérer l'enquête pour révéler la vérité et demandé une juste compensation aux ménages concernés et aux familles des martyrs et des victimes.**
- **Nous avons soumis la loi sur la protection et la sauvegarde des ventes immobilières et la reconstruction dans les zones touchées, qui a été publiée le 1er octobre 2020.**

- Le 6 novembre 2020, nous avons déposé un projet de loi pour former un comité qui comprend tous les organismes et ONG concernés par l'aide aux personnes touchées par l'explosion.
- Nous avons fait appel au Ministère de l'Économie pour trouver une solution avec les compagnies d'assurances pour indemniser les personnes sinistrées (assurance médicale, auto, etc.).
- Nous avons demandé au Ministère des Affaires Sociales de prendre en charge la franchise pour les blessés.
- Le 26 janvier 2021, nous avons déposé un avis juridique sur le crime du port de Beyrouth auprès du bureau du procureur général demandant que les enquêtes incluent des personnes et des responsables proches du régime syrien dont les noms ont été mentionnés dans les rapports des services de renseignement et des médias.
- Le 29 Mai 2021, nous avons déposé un projet de loi concernant le traitement de l'enquête par la formation d'un comité d'aide judiciaire afin d'assister le juge.
- Le 14 Juin 2021, nous avons déposé un projet de loi concernant la gestion des déchets chimiques
- Nous avons fondé l'association Ground Zero, pour aider les beyrouthins à reconstruire 709 maisons, à offrir le soutien à 5300 personnes et avons assuré des médicaments gratuitement pour 200 personnes et avons assuré bénévolement des consultations médicales pour près de 2500 malades et blessés



Lutte contre la corruption

Dernièrement, la lutte contre la corruption est devenue une question populaire, utilisée par divers partis politiques pour regagner la confiance du public et accroître leur popularité. En plus de tout le travail déjà effectué pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption, nous avons l'intention de poursuivre le renforcement du rôle et l'activité des organismes de réglementation et la mise en œuvre des lois pour le jugements des responsables.

Le premier critère du plan de lutte contre la corruption est la sélection de personnes non corrompues pour les fonctions publiques. La responsabilité nous incombe en premier lieu en tant que Libanais de choisir des députés intègres, honnêtes, transparents, avec de hautes valeurs morales. C'est à ces nouveaux députés élus de relever la responsabilité d'élire en Octobre prochain le nouveau Président de la République, le nouveau Président de la Chambre des députés, ainsi que de choisir le nouveau Premier Ministre. Nous n'accorderons pas notre vote de confiance à un gouvernement ou à un ministre associé à la corruption.

Aussi claires et strictes que soient les lois, les fonctionnaires corrompus sont capables de les manipuler pour servir leurs intérêts, comme cela s'est produit ces dernières années.

Actions initiées par notre parti :

- Activation du rôle de la Commission nationale de lutte contre la corruption et lancement immédiat de son mandat.
- Application de la loi n°189/2020 sur la déclaration de divulgation financière et l'enrichissement illicite.
- Application de la loi n° 201/2020 sur la récupération des fonds provenant des délits de corruption et création d'un fonds spécial pour gérer ces fonds récupérés.
- Application de la loi sur les marchés publics dans son intégralité.
- Promulgation de tous les décrets nécessaires à la conclusion d'accords d'assistance judiciaire avec les pays détenteurs de fonds résultant d'actes de corruption commis au Liban ou par des personnes libanaises.
- Application des lois 44/2015 et 55/2017, en particulier le renforcement du rôle de la Commission spéciale d'enquête, après avoir revu son affiliation, sa composition et ses tâches. Aussi, habilitation du rôle de l'administration fiscale au sein du ministère des Finances pour contrôler les fonds résultant d'actes de corruption.
- Renforcement du rôle des organes et autorités de contrôle, notamment la Cour des Comptes, l'Inspection Centrale, l'Autorité Supérieure de Discipline et le Conseil de la Fonction Publique, en augmentant leurs effectifs et en s'orientant vers l'indépendance de leurs procédures, à condition que tous ces organes divulguent leurs rapports annuels lors de séances publiques devant la Chambre des députés.

L'administration publique

- Réduction de la taille du secteur public, abolir toutes les anciennes embauches pour des postes gouvernementaux basées sur le favoritisme, raviver le principe de responsabilité et accélérer les procédures nécessaires à sa mise en œuvre.
- Annulation d'un grand nombre d'institutions et de fonds publics superflus.
- Attribution des missions de ces fonds, conseils et certaines institutions publiques aux ministères concernés ou au secteur privé.

- Réduction de la taille du secteur public et du nombre de missions diplomatiques et adoption de l'e-gouvernement.
- Mise en œuvre de la loi Partenariat Public Privé.
- La privatisation totale ou partielle en partenariat avec le secteur privé, des institutions et des actifs qui ont des aspects commerciaux en temps opportun pour chaque secteur, car le secteur public subit des pertes résultant de la mauvaise gestion, de l'incompétence et de l'inefficacité.

Actions initiées par notre parti :

- Licenciement des employés embauchés en violation de la loi.
- Demande de reconsidération de la nécessité d'un certain nombre de conseils et de fonds en 2019, dans le cadre de la discussion du budget général en Conseil des ministres. Au cours de notre mandat, le ministère du Développement administratif a présenté une étude au gouvernement sur cette question.
- Lancement d'un programme de description de poste pour tous les postes dans les administrations publiques.
- Résiliation d'environ 600 contrats d'entrepreneurs avec le Ministère des Affaires sociales au cours de notre mandat, car leurs services n'étaient plus nécessaires, ce qui a considérablement réduit les coûts administratifs.

L'armée libanaise

- Rétablissement de l'exclusivité du port d'armes et la décision sécuritaire et militaire à l'armée libanaise.
- Mise en œuvre des résolutions internationales qui exigent le déploiement de l'armée libanaise sur tous les territoires libanais.
- Déploiement de l'armée libanaise sur toutes les frontières libanaises, en particulier les frontières orientales, pour fermer les points de passage illégaux.
- Dotation de l'armée libanaise en matériel et en armes nécessaires pour mener à bien toutes ses tâches, par terre, mer et air, grâce à un soutien et un financement international et local.

Actions initiées par notre parti :

- Réclamation que les armes soient limitées à l'armée libanaise et des forces légales et régulières.
- Appel à la mise en œuvre des résolutions internationales qui exigent le déploiement de l'armée libanaise sur toute la frontière libanaise.
- Dépôt le 6 janvier 2021 d'un avis juridique contre Muhammad al-Labwani, pour avoir incité les Syriens déplacés à l'armement et à la formation d'organisations militaires armées au Liban.
- Présentation d'un projet de loi pour la gestion des catastrophes et la sécurité.

La sécurité intérieure et publique

La hausse du taux de criminalité au Liban est un indicateur très préoccupant, et pourrait continuer à augmenter si l'État ne prend pas des mesures immédiates pour réduire le nombre d'incidents, quels qu'en soient la cause, la nature ou les auteurs. Notre vision dans ce domaine comprend plusieurs priorités qui nécessitent d'activer le rôle des Forces

de sécurité intérieure, de la Sûreté générale et de la Sûreté de l'État dans l'extension de l'État de droit et le maintien de la sécurité et de la stabilité intérieures afin de créer un environnement propice à la croissance économique et à la stabilité sociale.

- Approbation du projet de loi soumis concernant la gestion des catastrophes, des crises et des urgences et activation de l'autorité nationale qui y est stipulée.
- Promulgation d'une loi moderne pour la sécurité, la sûreté et la santé au travail dans les secteurs public et privé.
- Renforcement du rôle des services de sécurité intérieure et leur dotation appropriée en personnel et en équipement.
- Limitation de la réduction des peines, notamment en cas de récidive ou pour les auteurs de crimes contre les forces et institutions officielles.
- Adoption du bracelet de surveillance électronique et des méthodes alternatives de punition afin de réduire la surpopulation dans les prisons, ce qui engendre plus de criminalité.
- Faire respecter la collecte de toutes les amendes pénales de toutes les régions.
- Soutien des Forces de Sécurité Intérieure avec une décision politique de supprimer les empiétements sur toutes les propriétés publiques, en particulier l'électricité, les chemins de fer et les terres.
- Réduction de la mendicité et mise en place de centres modernes d'accueil social pour les mineurs à risque.
- Renforcement des conditions du personnel de la protection civile, renforcement de leurs pouvoirs, achèvement de l'installation des bouches d'incendie et amélioration de leur état de préparation.
- Renforcement des capacités de la police municipale dans diverses municipalités et approbation des modifications législatives nécessaires à cette fin.
- Financement du déploiement de caméras de surveillance dans tous les lieux et voiries publics, et rendre cette mesure obligatoire.

La société civile et les groupes de pression

Ces dernières années, la société civile au Liban a joué un rôle central dans l'orientation de l'opinion publique, ainsi que dans l'accompagnement aux personnes pour couvrir leurs besoins face à l'échec des agences de l'État à différents niveaux. Cependant, consolider le rôle de la société civile et en tirer profit nécessite certaines réformes qui renforcent son rôle, organisent le travail des institutions et des associations et garantissent leur participation active aux décisions des organes de régulation, du pouvoir exécutif et à la discussion des lois.

- Adoption d'une nouvelle loi sur les associations et les partis qui contribue à renforcer la diversité intellectuelle, religieuse et culturelle au Liban.
- Adoption de la loi sur les consultations publiques et son application dans toute nouvelle législation.
- Adoption d'une loi moderne pour les médias et les plateformes de médias sociaux afin de renforcer le climat de liberté d'expression responsable de l'opinion.
- Mise en place d'un « Observatoire national du travail bénévole » pour unifier les systèmes, les procédures de travail et de contrôle de toutes les institutions caritatives et bénévoles, et pour définir des politiques fiscales incitatives pour les organisations caritatives afin d'établir la responsabilité sociale et de réduire leur charge sur l'État.

Actions initiées par notre parti :

- Présentation au cours de notre mandat au Ministère de l'Information d'un projet de loi visant à réorganiser la structure du Ministère de l'Information pour en faire un Conseil National de la Communication et de l'Information.
- Défense du rôle de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité, en rejetant et en empêchant les amendements à la loi réglementant le secteur de l'électricité qui amoindrissaient le rôle de l'autorité de régulation.
- Demande au Conseil des ministres d'appliquer la loi 431 pour la réglementation du secteur des télécommunications et de réactiver l'autorité de régulation du secteur dans un premier temps.

Les syndicats et organismes de réglementation des secteurs

Au fil des années, le travail syndical s'est modifié pour être un champ de compétition politique et de luttes de pouvoir. En conséquence, un certain nombre de syndicats se sont détournés de la défense des professions. Le Liban manque également d'organismes de réglementation efficaces et indépendants pour gérer et réglementer tous les secteurs vitaux. Par conséquent, nous travaillerons à corriger le rôle des syndicats et des organismes, à renforcer leur caractère professionnel et spécialisé, à les tenir à l'écart de l'influence politique et à consolider le principe de l'organisme de réglementation indépendant dans tous les secteurs.

- Renforcement du rôle des syndicats en gardant leur travail à l'abri de l'influence politique et en leur donnant les moyens de prendre des décisions indépendantes fidèles à leur mandat.
- Modification de la loi portant création du Conseil économique et social de manière à renforcer son rôle de représentation et de conseil en matière économique et sociale.
- Abolition du Ministère de l'Information et son remplacement par un Conseil National de la Communication et de l'Information.
- Définir l'organisation du travail des secteurs d'activité et les protéger des influences politiques par la mise en place d'organismes de réglementation indépendants pour tous les secteurs d'activité, et l'adoption d'une loi à cet égard.





Économie, société, et développement durable

Nous aspirons à construire une économie libre, socialement responsable, compétitive tant au niveau régional qu'au niveau international. Cette économie sera caractérisée par le savoir-faire Libanais, par un rôle pivot du secteur privé, par un rôle principal de l'Etat qui se manifeste à travers les organismes réglementaires chargés, en concordance avec la société civile, de maintenir le respect des lois, de contrôler les transgressions, et de préserver les droits des consommateurs.

Nous cherchons également à atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 établis par les Nations Unies, et cela, sur les niveaux national et local. Ces objectifs sont relatifs à l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'accès à la santé, l'accès à une éducation de qualité, l'égalité des genres, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le recours aux énergies propres, l'innovation et les infrastructures, la réduction des inégalités, les villes et communautés durables, la consommation responsable, la lutte contre le changement climatique, la protection de la faune et de la flore aquatiques et terrestres et agir pour la justice et la paix et le renforcement de la justice sociale.

Cependant, ces objectifs ne pourront être réalisés que si le pays se remet de ses crises économiques, financières, monétaires et sociales auxquelles il fait face. En effet, la crise libanaise a été classée par la Banque Mondiale parmi les trois plus grands effondrements économiques au monde depuis 1850. Cette crise est mesurée en terme de baisse de PIB et est causée par la classe dirigeante qui s'est emparée de l'Etat, de ses revenus, et qui a ignoré la mise en œuvre de réformes structurelles. Aujourd'hui, la Livre Libanaise a perdu plus de 90% de sa valeur effective et 80% des citoyens libanais vivent en dessous du seuil de pauvreté, voire en extrême pauvreté, le taux de chômage a fortement augmenté, et les déposants de fonds dans les banques libanaises ont subi de grosses pertes.

Le parti des Forces Libanaises était le premier à signaler une crise imminente. Sept mois avant l'apparition de la crise en octobre 2019, nous avons demandé l'implémentation de réformes structurelles. Nous avons également été les premiers à proposer le recours au Fonds Monétaire International afin d'établir un plan de relance économique effectif qui nous aurait permis d'éviter l'effondrement total. D'autre part, étant les seuls parmi les partis politiques principaux à ne pas avoir des liens d'intérêts avec le système politique et économique, nous sommes les mieux placés à proposer des solutions réalistes et pratiques pour sortir le pays de la crise actuelle.

Il est temps de nous rendre à l'évidence : il n'y aura pas de convalescence magique. Nous devons immédiatement mettre en œuvre toutes les réformes requises par les organisations et les investisseurs afin de commencer le rebondissement. Un travail excessif nous attend et ce n'est certainement pas la majorité actuelle qui offrira les solutions adéquates, étant donné qu'elle a refusé de prendre les dispositions nécessaires pour éviter la crise.

Feuille de route pour sortir de la crise financière

La sortie de crise nécessite l'approbation d'un plan de relance à moyen terme comprenant les points ci-dessous, et sa mise en œuvre doit nécessairement être supervisée par un pouvoir exécutif crédible choisi par le peuple libanais.

Accord sur un programme avec le Fonds Monétaire International

Un accord sur un programme avec le FMI est l'étape obligatoire pour sortir de la crise, car :

- Le programme sécurise les liquidités nécessaires, notamment pour contrôler le taux de change.
- C'est une condition requise par les détenteurs étrangers d'euro-bond pour renégocier la restructuration de leurs obligations.
- L'accord facilite l'obtention de financements supplémentaires auprès d'autres pays et organisations.
- Le FMI s'engage à allouer une partie du financement au renforcement du filet de sécurité sociale.
- Il n'y a pas eu d'aucunes parties de propositions sérieuses ou alternatives à ce programme.

À signaler, que si le Liban avait conclu un programme avec le FMI il y a un an et demi, les sacrifices des Libanais auraient été moindres aujourd'hui, puisque la monnaie s'est jusqu'à effondrée de 90 % et que l'inflation a dépassé 300 % annuellement, en vain.

Actions initiées par notre parti :

- En mars 2019, organisation d'un atelier autour des réformes financières et fiscales, qui a abouti à des recommandations que nous avons présentées au Conseil des ministres, notamment le recours au FMI si des réformes de fond sont approuvées et mises en œuvre.
- En 2020 et 2021, soumission de plusieurs proclamations juridiques à la justice concernant le contrôle des opérations de contrebande à travers les passages frontaliers légaux et illégaux.
- En 2019, dépôt d'une proposition de mise en place d'un scanner et la modification du processus des données douanières à la source pour arrêter les détournements des collectes douanières.
- Rejet des budgets successifs de non-austérité et de non-réforme.
- En 2021, dépôt d'un projet de loi accéléré pour protéger l'argent que le Liban a reçu du FMI via la distribution des droits de tirage spéciaux (DTS).
- Insistance durant notre travail ministériel à l'administration des appels d'offres dans tous les marchés publics.
- Le 26 avril 2021, dépôt d'un recours contre la loi concernant l'octroi à l'Électricité du Liban d'une subvention avancée de la trésorerie, car son financement provient de l'argent des déposants en réserves à la BDL.
- Le 1er février 2021, soumission d'une proposition pour soutenir les familles dans le besoin grâce à la carte financière électronique.

Restructuration du secteur bancaire et protection des petits déposants

- L'économie ne pourra pas rebondir sans la restructuration du secteur bancaire. Ceci nécessite la mise en place d'un cadre juridique pour restructurer le secteur (Global Resolution Framework) et assurer une répartition équitable des pertes dans le respect de la hiérarchie juridique, en commençant par les fonds propres, puis les fonds subordonnés et les dettes, tout en veillant à protéger au maximum les fonds des petits déposants.

- Abolition complète de la loi sur le secret bancaire, qui a perdu son rôle d'attrait pour les investissements dans les circonstances actuelles, et est désormais devenue une simple couverture pour l'évasion fiscale et l'enrichissement illicite.
- Adoption d'une loi équitable sur le "Contrôle des capitaux" intégrée à d'autres procédures pour préserver les droits des déposants.
- Achèvement rapide de l'audit pénal, l'application des responsabilités et le recouvrement des fonds acquis, que ce soit illégalement ou par influence, et se trouvant au Liban ou transférés à l'étranger.
- Maintien des réserves obligatoires de la BDL sans les compromettre par des politiques irrationnelles visant au soutien des subventions et la stabilisation du taux de change.
- Libération du taux de change grâce à un plan fiable avec des restrictions claires pour les interventions de la BDL, ce qui constitue une étape essentielle du plan de réforme global.

Réforme des finances publiques

- Mise en œuvre du programme immédiat des réformes du secteur public et arrêt de la fuite des fonds publics.
- Contrôle des douanes et des frontières, et fermeture des passages illégaux pour prévenir la contrebande, préservant ainsi la collecte douanière et protégeant les marchandises légales.
- Réforme des secteurs primordiaux tels que l'électricité, les télécommunications et autres services.
- Reconsidération du secteur public en fonction de ses besoins et de son efficacité, et la réorganisation des critères de promotions et de récompenses en fonction de la performance au travail.
- Pérennisation du principe de responsabilisation, et sélection des personnes compétentes dans tous les départements.
- Établissement d'un nouveau système fiscal fondé sur l'égalité sociale et la juste répartition des richesses.
- Annulation de tous les contrats de travail qui violent la loi, en particulier ceux conclus après 2017.
- Suppression des conseils et des fonds spéciaux, à commencer par le Conseil supérieur syro-libanais.
- Confiscation des propriétés balnéaires en violation de la loi et celles qui n'ont toujours pas ajusté leur statut conformément à la loi 64/2017.
- Amélioration du recouvrement des impôts sur la base de la levée du secret bancaire.
- Réformation des pensions et retraites.

Gestion des actifs de l'État

Les biens de l'État sont généralement gérés de manière non transparente et inefficace et sont dégradés par la corruption et le clientélisme, ce qui nécessite les étapes suivantes :

- Établissement d'une ou plusieurs institutions indépendantes pour gérer les actifs de l'État afin d'augmenter les revenus, de faire progresser l'économie et de créer des opportunités d'emploi.
- Développement d'un programme pour impliquer le secteur privé dans des actifs à caractère commercial, ou leur mise en bourse après avoir amélioré leur performance, ou l'utilisation des actifs et des réserves comme assurance pour des investissements dans le développement d'infrastructures et de services pour créer des opportunités d'emplois et activer la roue économique.
- Établissement d'une gestion transparente et indépendante de l'expertise internationale, expatriée et locale, et l'association avec les institutions internationales utilisant des actifs afin de sécuriser le financement nécessaire à la construction des infrastructures de base.

Secteurs économiques et infrastructures

L'électricité

Le secteur de l'électricité constitue l'une des principales sources de gaspillage et de pertes. C'est bien l'une des principales causes de l'accumulation de la dette publique et de l'effondrement de l'économie. En conséquence, l'une de nos priorités est de réorganiser le secteur de l'électricité et de saisir l'opportunité de le moderniser en appliquant les meilleures approches administratives et techniques, et en fournissant une énergie propre à des prix acceptables conformément aux objectifs des Nations Unies pour le développement durable.

- Application de la loi 462/2002 sans aucun amendement.
- Nomination d'un nouveau conseil d'administration pour l'Électricité du Liban.
- Nomination d'une autorité de régulation tel que prévu par la loi de manière transparente et équitable, s'appuyant sur l'expertise de ses membres.
- Accélération de la construction des centrales d'Al-Zahrani et de Deir Ammar d'une capacité de 1500 mégawatts, d'une station d'alimentation, et d'une troisième centrale, si nécessaire. Le coût des deux centrales et de la station ne dépassant pas deux milliards de dollars, dont au moins la moitié est financée par la Banque mondiale.
- Restructuration de la gestion de l'Électricité du Liban, conformément aux dispositions de la loi.
- Lancement de l'appel d'offres pour les installations permanentes de manière transparente et compétitive, tout en supprimant les infractions et en réparant les réseaux, avec la mise en place d'un système de facturation et l'installation de compteurs intelligents.
- Adoption de solutions de production décentralisée pour sécuriser l'énergie à court terme sous le contrôle de l'autorité de régulation.
- Augmentation de la quantité de production par le biais d'énergies alternatives et du gaz, et l'application d'un système de production partagée qui permette la production l'énergie alternative par les particuliers comme par les institutions, alimentant ainsi le réseau avec le surplus pour la consommation privée.
- Réduction des pertes techniques et non techniques et mise en œuvre des mesures nécessaires déjà convenues, mais jamais appliquées.

Actions initiées par notre parti :

- Le 28 mars 2018, organisation d'un atelier sur le secteur de l'électricité, qui a abouti à des recommandations mises en œuvre lors de la discussion du plan de l'électricité approuvé par le gouvernement.
- L'insistance à respecter les procédures légales établies pour les appels d'offres publics concernant l'énergie temporaire, empêchant ainsi les transactions en dehors de ce cadre.
- En 2020, la soumission de mises en demeure contre tous les ministres de l'énergie, en raison d'infractions liées au gaspillage et à la corruption, et l'exigence que tous les auteurs du dossier carburant frauduleux soient tenus pour responsables, en commençant par le sommet de la pyramide.
- En novembre 2020, dépôt d'un projet de loi visant à prolonger le contrat d'exploitation de la Compagnie d'électricité de Zahlé, approuvé le 21 décembre 2021.

Le pétrole et le gaz naturel

L'exploration du pétrole et du gaz naturel est l'un des principaux moyens de sauver l'effondrement de l'économie libanaise. Il est évident que sa gestion doit être efficace et transparente afin de préserver sa valeur pour les générations futures. En plus de la loi que nous avons présentée sur le renforcement de la transparence dans le secteur pétrolier, et qui a été approuvée par l'Assemblée générale, nous aspirons à construire un cadre législatif et administratif solide pour la bonne gestion de ce secteur et bénéficier de sa richesse à long terme.

- Achèvement de la législation des différentes formes de gestion du pétrole, notamment la mise en œuvre de la loi des fonds souverain.
- Finalisation des procédures, arbitrage et délimitation des frontières maritimes.
- Développement de structures pour les routes, pipelines, ports, aéroports et héliports.
- Développement des cursus d'éducation relatifs au domaine pétrolier, ainsi que fondation de laboratoires modernes pour ne pas avoir recours à des entreprises étrangères.
- Utilisation d'une partie du gaz naturel découvert dans le pays à un stade ultérieur, notamment pour la production d'électricité.

Actions initiées par notre parti :

- Organisation de la Conférence du secteur pétrolier et gazier en 2016, qui a abouti à des recommandations, dont le projet de loi sur la transparence.
- En 2018, adoption de la loi sur l'Appui à la transparence dans le secteur pétrolier, que nous avons soumise.

L'industrie

Depuis l'indépendance, le secteur industriel a toujours souffert de fluctuations locales et régionales, certaines bénéfiques et d'autres néfastes. L'isolement économique dont souffre le Liban, conjugué à la détérioration de la situation économique interne, a entraîné une pression accrue sur ce secteur. Par conséquent, nous visons à ce que le Liban participe à la quatrième Révolution industrielle à travers un saut qualitatif vers des industries intelligentes et technologies à haute valeur ajoutée, en particulier dans les domaines des mathématiques, de la programmation informatique et de l'ingénierie.

- Développement et mise en œuvre d'une vision globale de l'industrie au Liban.
- Identification des industries avancées et créatives à haute valeur ajoutée qui caractérisent la distinction du Liban, et à travers lesquelles les Libanais peuvent être compétitifs sur les marchés mondiaux ou régionaux, après leur avoir fixé des incitations fiscales et d'investissement.
- Focalisation sur les industries nécessitant moins de matières premières importées.
- Orientation du secteur industriel en limitant les licences et en donnant des incitations fiscales et financières.
- Détermination des facteurs de différenciation pour chaque région, stimulation des industries spécifiques et création de zones industrielles spécialisées.
- Stimulation des exportations et ouverture de vastes marchés en fixant des normes élevées de qualité et plus des incitations financières.
- Développement de la main-d'œuvre appropriée, reliant les besoins de l'industrie aux programmes d'enseignement technique.

Actions initiées par notre parti :

- Le 16 novembre 2020, soumission d'une proposition de modification de la loi sur la taxe sur la valeur ajoutée afin d'intégrer des produits à la liste des fonds et articles exonérés, y compris les machines industrielles, les matériaux pour l'emballage, les matières premières qui ne sont pas produites localement et utilisées dans la fabrication de produits alimentaires, et les matières premières utilisées dans la fabrication de produits qui ne sont pas initialement soumis à la taxe sur la valeur ajoutée, tels que les médicaments.

La sécurité alimentaire et l'agriculture

L'agriculture ne représente actuellement qu'un faible pourcentage du PIB, même si elle reste la principale source de subsistance pour environ 25 % de la population. Cette disparité est due à la grande négligence des responsables, et à l'absence de politiques soutenant le secteur, ainsi qu'au budget réduit alloué au ministère de l'Agriculture. Nous pensons que la solution serait de développer le secteur agricole et de lui permettre de renforcer la sécurité alimentaire, de créer des emplois adaptés dans les zones agricoles, de satisfaire le marché local avec les cultures de base et d'ouvrir les marchés d'exportation vers les pays arabes et l'Europe en améliorant la qualité et en remplissant les conditions requises.



- Développement de la production agricole et spécification des surfaces dépendamment des différentes cultures en fonction des facteurs préférentiels et des filières qui leur sont liées.
- Révision des accords agricoles injustes ou préjudiciables aux agriculteurs libanais et application de ceux qui les favorisent.
- Élaboration d'un mécanisme donnant aux agriculteurs une assurance maladie.
- Développement du travail de la Direction des Coopératives, qui est l'un des piliers du développement du secteur agricole.
- Actualisation des lois réglementant le travail des coopératives, syndicats et chambres d'agriculture.
- Développement d'un système de prêts bonifiés et personnalisés pour les agriculteurs et les petites entreprises.
- Renforcement du contrôle de la production locale, des importations et des exportations pour répondre aux normes internationales, et activation de la formation et du contrôle de l'utilisation des pesticides agricoles.

- Sécurisation des marchés de changes par le biais d'attachés commerciaux, ou la création d'attachés agricoles dans les ambassades libanaises, notamment dans les pays importateurs.
- Activation de la recherche agricole et la production de semences.
- Mise en œuvre du plan de légalisation du cannabis dans les plus brefs délais et assurer les plus hauts standards de transparence dans son application, selon la loi que nous avons soumise et qui a été approuvée.

Actions initiées par notre parti :

Organisation de conférences pour développer des solutions pratiques pour plusieurs secteurs :

- Le 12 juillet 2021, la conférence « Réexportation de l'espoir » visait à faciliter l'exportation des produits agricoles libanais vers les pays du Golfe et à négocier avec les pays concernés pour faciliter le processus.
- Le 5 juillet 2019, la conférence "Une industrie forte pour une République forte "

Les télécommunications

Le secteur des télécommunications est l'un des piliers les plus importants de la croissance économique, mais il a atteint une situation similaire à celle du secteur de l'électricité avec une accumulation des pertes. Par conséquent, nous visons à réformer le secteur de télécommunications non comme une source d'impôts, mais plutôt comme un moyen principal de renforcer l'économie, d'améliorer les finances publiques et de développer une société numérique moderne, dans un environnement concurrentiel et investissement sain.

- Mise en œuvre de la loi 431/2002 (réglementation du secteur des télécommunications) en commençant par la création de Liban Telecom
- Nomination du Conseil d'administration de l'organisme de réglementation et sa réactivation.
- Réhabilitation et réglementation du secteur cellulaire
- Réduction des coûts d'exploitation des réseaux et intégration des infrastructures non électroniques.
- Restructuration équitable du tarif en fonction des segments de la société.
- Développement des services numériques.
- Mise en œuvre à moyen terme de la loi 393/2002 (privatisation partielle ou totale du secteur de téléphonie mobile)
- L'encouragement des investissements privés internationaux dans le secteur pour réduire le coût à l'État et augmenter la qualité des services à un coût acceptable pour le citoyen sous la supervision de l'autorité de régulation.

Actions initiées par notre parti :

- Le 15 juillet 2019, organisation d'un atelier pour réformer le secteur des télécommunications, aboutissant à des recommandations qui ont servi à discuter du dossier du secteur téléphonie mobile.
- Mise en garde à plusieurs reprises contre le danger de poursuivre l'approche de gestion du secteur des télécommunications afin d'éviter qu'il ne connaisse un sort similaire à celui du secteur de l'énergie, et nous avons refusé d'accepter les approches hybrides du gouvernement dans ce domaine et son utilisation du secteur comme un impôt pour le citoyen.

Les ports et aéroports

Les ports et les aéroports sont les principales portes d'entrée de l'économie et du mouvement commercial. Au cours des dernières décennies, leur système sécuritaire et administratif s'est détérioré en raison de la guerre, de l'occupation syrienne, de l'hégémonie des milices (Hezbollah) et de la corruption. Nous accorderons la priorité à la réforme de l'administration des ports, en plus de l'intégration de l'aspect sécuritaire au sein de notre approche de contrôle des frontières et des passages légitimes. Ces installations vitales doivent être transformées en portes ouvertes à la circulation commerciale saine et en une source de revenus importants, ce qui contribuera à l'avancement du pays.

- Mise en œuvre d'une politique intégrée qui relie l'infrastructure des ports aux routes intérieures et au transit, et définition de l'utilisation des ports ainsi que la politique pour leur développement.
- Mise en place d'une autorité indépendante chargée de régulariser le transport maritime, de préserver les plages et les eaux territoriales, de mettre en œuvre les politiques publiques et d'assurer le flux d'investissements dans le cadre de ces politiques.
- Application de l'approche de concession ou de gestion privée de tous les ports, comme ce fut le cas par le passé dans le port de Beyrouth, et comme c'est le cas dans plus de 50% des ports internationaux.
- Octroi d'une période de concession de vingt ans pour réhabiliter et gérer le port de Beyrouth, à payer d'avance au Trésor libanais, et partager les gains excessifs.
- Amélioration de l'Autorité de l'administration de l'aviation civile.
- Achèvement des procédures juridiques et logistiques pour inaugurer et employer l'aéroport du président René Moawad à Klayaat dans la région de Accar pour l'aviation civile.
- Développement du port de Jounieh pour en faire un port touristique majeur.

Actions initiées par notre parti :

- En mai 2019, présentation d'un plan de réforme de la gestion du port de Beyrouth au Conseil des ministres lors des discussions sur les réformes.
- En 2021, développement par le député Ziad Al-Hawat d'un modèle de projet de transport public dans le district de Byblos.
- En 2017 et 2018, le vice-Premier ministre Ghassan Hasbani a présidé le Comité national des projets essentiels dans les régions, qui a rempli les exigences d'infrastructures complètes et développées dans tous les gouvernorats, et a constitué une partie essentielle du plan d'investissement présenté à la Conférence CEDRE.
- En 2018 et 2019, le vice-Premier ministre Ghassan Hasbani a présidé le Comité national pour le développement durable, qui a préparé le premier rapport sur le niveau de réalisation de ses objectifs au Liban, qu'il a soumis au Forum politique de haut niveau des Nations Unies.
- En 2019, définition par le vice-Premier ministre Ghassan Hasbani d'une stratégie pour mettre en œuvre les objectifs.

Les transports publics et les routes

Le transport public au Liban est quasi inexistant, et avec l'évolution de la situation économique et du mode de vie libanais, nous visons à court et moyen termes à mettre en place un plan national global de transport public, reliant les régions entre elles, réduisant les coûts de transport pour les citoyens et réduisant la pollution de l'environnement.

- Création d'un organisme de réglementation chargé de fixer les normes et de délivrer les licences pour les réseaux nationaux, et de superviser les normes de licence délivrées par les autorités locales pour les institutions privées ou celles en partenariat avec le secteur public.
- Modernisation des réseaux ferroviaires par étapes en restaurant les lignes existantes, en supprimant les empiètements, et en réhabilitant les voies ferrées. Les services ferroviaires bénéficieront les passagers aussi bien que les marchandises, et la réhabilitation se fera en partenariat avec le secteur public.
- Établissement de réseaux de transport public dans tous les districts et les routes principales reliant les montagnes à la côte, et les régions de la Bekaa avec les gares principales de la Bekaa à Zahlé, Rayak, Baalbek et les gares secondaires.
- Mise en place de réseaux de bus à Beyrouth et dans les grandes villes avec des franchises délivrées par la municipalité de la ville, pour assurer leur bonne gestion.
- Mise en place à Beyrouth notamment, d'un réseau de Transport Bus Rapide qui s'étend sur la zone du Grand Beyrouth.
- Mise en place de parkings à proximité des grandes gares pour assurer la communication entre les transports publics et privés en cas d'indisponibilité des transports publics dans certaines zones.
- Lancement d'un programme de réhabilitation des axes routiers en lien avec le plan global de transports publics, de gouvernement électronique et de décentralisation, pour diminuer le flux de circulation sur le réseau routier.

Société et environnement

Le travail adéquat

Mettre en œuvre une politique générale pour améliorer les ressources et le potentiel humain, créer des opportunités d'emploi, stimuler les petites et moyennes entreprises afin d'assurer la croissance économique, et viser à sortir les Libanais de la pauvreté pour atteindre le premier objectif de développement durable et la réduction de l'écart des revenus, et assurer l'égalité des chances.

- Fixation du salaire minimum pour la réalisation de la justice sociale.
- Prise en compte les incitations à la productivité et au coût de la vie dans les régions.
- Séparation des politiques salariales du secteur public de celles du secteur privé.
- Établissement d'une politique incitative pour les investissements et attirer les entreprises internationales au Liban.
- Mise en place d'un filet de sécurité sociale.
- Réhabilitation des ressources humaines pour les réintégrer sur le marché du travail.
- Développement de la formation professionnelle pour combler le fossé entre l'éducation et les exigences du marché du travail et développer la main-d'œuvre si nécessaire.
- Mise en place de politiques stimulantes pour les petites et moyennes entreprises.
- Modification de la loi sur les sociétés pour faciliter leur constitution et leur dissolution.

- Participation de la diaspora libanaise au soutien de projets d'investissements et à leurs ouvertures sur les marchés étrangers.
- Développement d'une infrastructure numérique pour ouvrir les marchés mondiaux de la productivité numérique au Liban.

Actions initiées par notre parti :

- En 2019, lancement et mise en œuvre d'un plan d'organisation de la main d'œuvre, lors de notre mandat au ministère du Travail.
- Le 6 octobre 2021, proposition d'une loi pour créer une zone économique dans la région du Metn dans le but d'attirer les investissements et de créer des opportunités d'emploi dans la région.

La femme

Les femmes libanaises ont accédé à des postes élevés dans les secteurs public et privé, ce qui témoigne de leur capacité et de leur persévérance. Cependant, elles souffrent toujours d'une certaine discrimination. Bien que nous soyons des pionniers dans le dépôt de propositions de lois qui abolissent cette discrimination, nous entendons poursuivre notre combat pour les femmes, par des mesures qui garantissent l'égalité des chances et l'interaction entre les sexes et permettent aux femmes de s'engager davantage dans la construction d'une société et d'une économie efficaces.

- Protection des femmes contre la violence domestique et application de la loi relative.
- Adoption de la loi que nous avons présenté dans le but de déterminer l'âge légal du mariage et d'empêcher le mariage des mineures.
- Modification de la loi sur le travail quant aux articles qui distinguent le travail des femmes du travail des hommes, dans le but de parvenir à une égalité totale.
- Annulation de toutes les réserves émises par le gouvernement libanais envers la pleine mise en œuvre des dispositions de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
- Abrogation de tous les textes juridiques du Code pénal qui discriminent les femmes, notamment par exemple la non-criminalisation du viol conjugal.

Actions initiées par notre parti :

- Le 7 mai 2014, adoption de la loi que nous avons proposée sur la protection des femmes et la protection de tous les membres de la famille contre la violence domestique.
- En 2019, création par le ministre du Travail d'un comité chargé de modifier la loi sur le travail afin de supprimer les articles injustes à l'égard des femmes, lors de notre mandat au ministère du Travail.
- En 2021, dépôt d'un projet de loi pour déterminer l'âge légal du mariage et empêcher le mariage des mineures.

La santé, la sécurité sociale et l'assurance vieillesse

Le secteur de la santé et de la sécurité sociale s'est presque complètement effondré, avec la perte de la couverture des soins de santé pour la majorité des patients et la détérioration de la situation sanitaire et pharmaceutique. De plus, la sécurité sociale est devenue en danger après l'effondrement de la livre libanaise et l'utilisation d'une partie des fonds de la sécurité sociale comme avance au Trésor à certaines instances. Par conséquent, nous travaillerons pour garantir un filet de sécurité sanitaire et sociale qui offre une couverture à tous les citoyens libanais de tous les groupes d'âge d'une manière globale qui préserve la santé et la sécurité sociale.

- Restructuration de la sécurité sociale, unification de tous les garants et assureurs, et digitalisation du département.
- Approbation de la loi sur l'assurance vieillesse et son financement à partir de multiples sources, y compris les recettes fiscales, les produits de la privatisation et les contributions du secteur privé.
- Mise en place d'une couverture santé complète et approbation de la loi la réglementant avec des mécanismes de financement.
- Organisation du secteur de la santé en renforçant les soins de santé essentielles et en allouant des centres de traitement au niveau régional.
- Organisation du secteur de l'hospitalisation et mise en œuvre d'un plan pour les services d'urgence.
- Organisation du secteur pharmaceutique et activation de l'Autorité nationale du médicament et le Laboratoire central, en plus de la gestion de l'approvisionnement en médicaments des institutions officielles de manière centralisée et transparente.
- Promulgation de toutes les lois et de tous les décrets applicables relatifs à la réglementation des professions médicales.
- Utilisation du code-barre et du dossier électronique des médicaments pour faire le suivi de l'importation, de la fabrication, de la distribution et de la consommation des médicaments.
- Maintien du rôle essentiel du pharmacien pour réduire le coût des médicaments et assurer la sécurité de la consommation.
- Développement de l'industrie pharmaceutique locale.

Actions initiées par notre parti :

- Préparation de la Stratégie nationale de transformation numérique et le plan de mise en œuvre associé lors de notre mandat au ministère du Développement administratif.
- En 2019, travail sur un prêt bonifié du FMI d'un montant de 600 millions de dollars pour couvrir le filet de sécurité sociale pour remédier à la crise sociale, qui a été approuvé en 2020.
- Élaboration d'un plan global de réforme du secteur de la santé au cours de notre mandat au ministère de la Santé publique, et sa mise en œuvre était en cours.
- En 2018, obtention d'un financement de 150 millions de dollars de la Banque mondiale pour développer les soins de santé essentielles et d'urgence dans les hôpitaux publics, ce qui a eu un impact vital lors de la pandémie de COVID 19.
- Élaboration d'un plan complet pour l'amendement du projet de loi sur la couverture maladie universelle (carte de santé) et suivi de son approbation dans toutes les commissions parlementaires en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.
- Modification du mécanisme de tarification des médicaments durant notre mandat au ministère de la Santé publique, entraînant une baisse des prix des médicaments de 48 %.

- Le 3 février 2021, présentation d'un plan compréhensif de vaccination contre le COVID 19.
- En 2021, proposition d'un plan de rationalisation des subventions aux médicaments.
- Dépôt d'un projet de loi auprès de l'Autorité des médicaments, qui fut fusionné avec d'autres projets, aboutissant à la loi de l'Agence nationale des médicaments, approuvée le 10 novembre 2021.
- Refus au parlement et dans les médias de l'import des médicaments iraniens qui ne répondaient pas aux normes de la FDA et européennes, ainsi qu'aux exigences d'enregistrement du Ministère de la Santé.

L'éducation

Le Liban était très bien classé dans le domaine de l'éducation à l'échelle mondiale, mais avec la crise des réfugiés syriens, ainsi que les séquelles de la crise financière et économique, ce secteur souffre aujourd'hui d'un manque de financement, en particulier dans le secteur privé, et d'une perte du personnel éducatif. Nous aspirons à redévelopper ce secteur et à fournir une éducation adéquate, avancée et de qualité avec des chances égales pour tous, quelles que soient leurs capacités financières.



- Couverture éducative complète et scolarité obligatoire jusqu'au niveau secondaire.
- Mise à jour des programmes d'enseignement qui sont devenus relativement obsolètes, et introduction de la technologie comme outil d'apprentissage et discipline de base dans le programme.
- Adoption de méthodes d'enseignement modernes telles que: la classe inversée, la résolution de problèmes... en mettant l'accent sur le développement des compétences des élèves, en particulier leur esprit critique et leurs capacités d'analyse.
- Au niveau de l'Université libanaise : chercher à ouvrir une université publique indépendante dans chaque gouvernorat (on pourrait commencer par les branches de l'Université libanaise), comme c'est déjà le cas dans plusieurs pays (même en Syrie et en Iran).
- Établissement d'une institution spéciale pour surveiller le processus éducatif et le soutenir à travers l'inspection, pour fournir ce qui suit :
 - Activation des centres de formation, d'orientation et de recherche pédagogique.
 - Annulation du Brevet du collège.
 - Reconsidération des structures organisationnelles du ministère de l'Éducation, des écoles et instituts publics et de l'Université libanaise, ainsi que revoir la description des emplois et des tâches , et la formation continue du personnel et des enseignants.

Les droits de l'Homme

Il est impossible de parler de démocratie tant que les droits de l'Homme ne sont pas préservés, d'autant plus que le préambule de la Constitution libanaise garantit tous les droits stipulés dans les pactes internationaux auxquels le Liban a précédemment adhéré. Pourtant, tous les rapports internationaux classent encore le Liban parmi les pays les moins respectueux des droits de l'homme. Par conséquent, nous nous engageons à chercher à mettre en œuvre les normes internationales des droits de l'homme et à construire et développer les institutions qui les préservent, afin d'atteindre les objectifs de développement durable des Nations Unies qui traitent des principaux piliers de ces droits.

- Mise en œuvre des dispositions de la loi sur le droit à l'information, modifiée par tous les organismes publics.
- Activation du rôle de la Commission nationale des droits de l'Homme, y compris le Comité pour la prévention de la torture, pour lui permettre d'exercer son rôle conformément aux meilleures pratiques internationales.
- Mise en œuvre de la loi n° 191/2020 sur les garanties accordées à toutes les personnes en détention provisoire et punir ceux qui ne l'appliquent pas.
- Révision du système pénitentiaire et construire des prisons modèles supplémentaires pour réduire la surpopulation.
- Mise en œuvre de la loi sur les disparitions forcées après avoir réglé les problèmes liés au comité en charge tel que stipulé dans la loi.
- Approbation des amendements à la loi n° 65/2017 relative à la lutte contre la torture afin de prévenir et abolir cette pratique.

Actions initiées par notre parti :

- Le 1/10/2020 dépôt d'un projet de loi pour amender l'article 47 du code de procédures pénales pour renforcer le droit de la défense du suspect, et l'obligation de présence d'un avocat avec lui pendant l'interrogatoire.
- Le 8/11/2021 nous avons documentés toute une série d'infractions commises par des juges et enquêteurs judiciaires à l'article 47 du code de procédures pénales pour les traduire en justice.
- Le 12/5/2021 nous avons déposé une plainte pénale contre le régime syrien et ses cadres pour l'enlèvement et la détention dans les prisons syriennes de 622 libanais.

La jeunesse

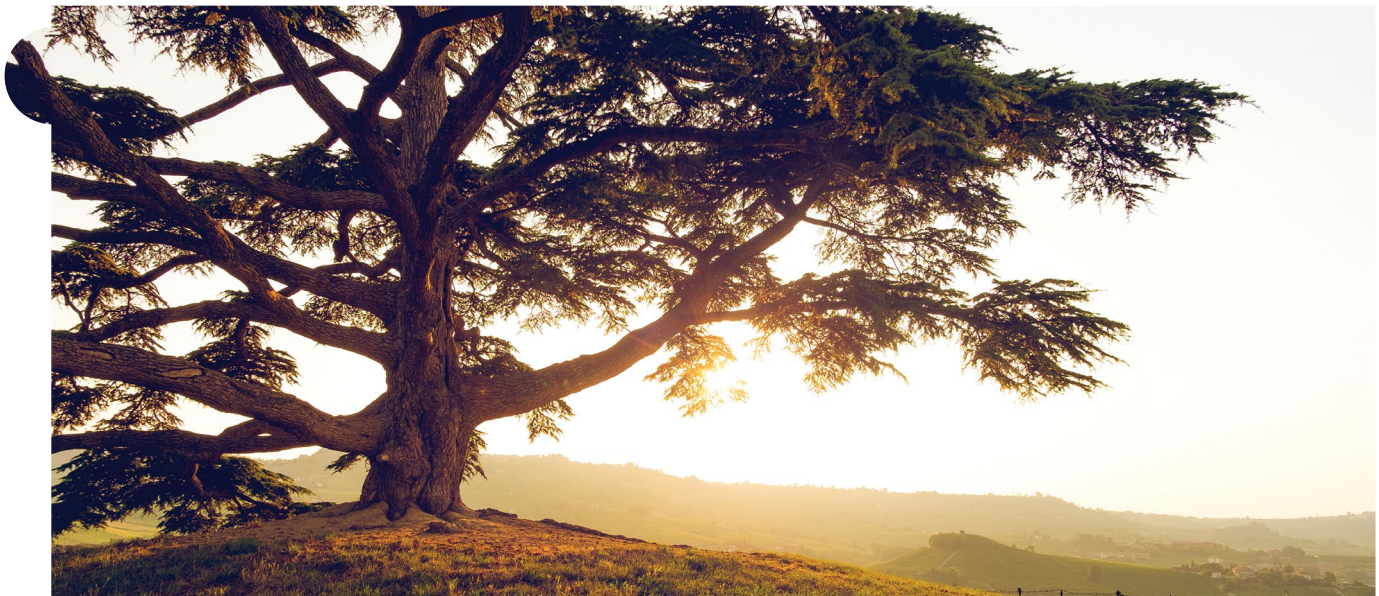
La jeunesse libanaise souffre de problèmes de base qui poussent la plupart d'entre eux à émigrer, et ceux qui restent au Liban risquent le chômage ou la délinquance. Des études de terrain indiquent que les jeunes Libanais sont les plus prêts à émigrer parmi tous leurs pairs de la région. En plus d'une solution politique, nous travaillerons à activer le rôle de la jeunesse dans la reconstruction de l'économie et de la société libanaise, qui dépend des énergies créatives pionnières et modernes, et crée un environnement approprié pour arrêter la fuite des cerveaux.

- Révision des programmes d'enseignement de base en vue de maximiser les matières liées au sport, à l'éducation civique et au droit.
- Incitation à l'investissement dans des entreprises entrepreneuriales et innovantes et aider les jeunes à ouvrir des horizons de coopération avec des pays étrangers pour commercialiser leurs produits créatifs et leurs innovations.

- Respect des choix intellectuels des jeunes et leur incitation à s'engager dans le travail public.
- Soutien des clubs sportifs et athlétiques par tous les moyens disponibles.
- Incitation des collectivités locales à consacrer une partie de leur budget à l'aide à la jeunesse.
- Mise en relation des options universitaires des jeunes avec le marché du travail et la création d'un fonds spécial d'indemnisation du chômage.
- Financement de centres de recherche et développement (R&D) et promouvoir les initiatives des jeunes et les petites et moyennes entreprises innovantes créées par la jeunesse libanaise.

L'environnement et les ressources naturelles

Au fil des ans, il y a eu une destruction massive des ressources forestières et marines et de la biodiversité au Liban, bien que les ressources naturelles fassent partie des avantages différentiels et compétitifs du Liban au niveau mondial. Par conséquent, nous visons à préserver l'environnement qui caractérise le Liban, sa biodiversité, ses plages et sa vie marine dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies.



- Implication du secteur privé dans la fourniture de services avancés et propres à tous les secteurs de l'environnement.
- Soutien de la durabilité environnementale en protégeant les milieux aériens, marins, aquatiques et terrestres, en luttant contre les nuisances olfactives, en protégeant le littoral de la pollution, en améliorant la gestion et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité et en luttant contre la désertification.
- Activation des mécanismes de contrôle de la pollution de l'environnement, soutien et facilitation de la mise en place d'unités spécialisées de la police de l'environnement pour surveiller la conformité environnementale.
- Application directe des solutions rapides et durables pour répondre à la problématique des déchets solides, à commencer par la décentralisation du tri sélectif et du traitement des déchets.
- Réglementation des carrières et concasseurs, spécification de leurs emplacements et des cadres juridiques d'investissement, et établissement d'une autorité de réglementation pour celles-ci.

Actions initiées par notre parti :

- Le 11 juin 2019, organisation d'une conférence sur les carrières et concasseurs au Liban, et un grand nombre des recommandations provenant de cette conférence ont été incluses dans le plan du Ministère de l'Environnement à cet égard.

L'eau potable et la sensibilisation à la consommation responsable

Avec l'augmentation des besoins en eau, le Liban gaspille toujours le plus grand pourcentage de précipitations à cause de la mauvaise gestion. Par conséquent, nous cherchons à atteindre les objectifs de développement durable liés à la consommation et à la production responsables, à l'eau potable et à l'assainissement grâce à une gestion rationnelle des ressources en eau et à la rationalisation de l'utilisation et du gaspillage de l'eau.

- Achèvement des projets d'études et d'implantation de lacs de montagne, et sécurisation du financement nécessaire.
- Révision du plan des barrages, établissement des priorités pour ce qui est nécessaire et vital, et adoption de normes environnementales, techniques et hydrologiques solides dans les études et la mise en œuvre.
- Orientation des investissements vers le recours à des solutions environnementales et scientifiques solides pour garantir des sources d'eau durables, développement des infrastructures pour accroître l'efficacité des réseaux de distribution et adoption des compteurs intelligents et d'un réseau de distribution avancé.
- Mise en œuvre des projets de réseaux et de stations d'épuration sur tout le territoire libanais en les reliant entre eux, et en trouvant des solutions scientifiques pour les boues et les eaux recyclées issues du processus de raffinage.
- Déclaration de tous les domaines publics montagnards, marins et fluviaux comme réserves naturelles, suspendre l'octroi de toute licence pour les puits qui s'y trouvent et adopter les conditions environnementales nécessaires à la mise en œuvre de forages dans les rayons extérieurs de ces zones.
- Développement des unités de gestion du secteur et transformation des institutions de l'eau en entreprises publiques qui facilitent l'entrée de capitaux et d'expertise.
- Élaboration du schéma directeur général de l'eau, des plans des bassins et de leur système de classement.

**Ensemble
nous
pouvons.**



@lfpartyofficial



2022